

## Comité national de santé et de sécurité au travail (CNSST)

### Compte rendu de la 55<sup>e</sup> réunion, le 12 septembre 2016

Lieu : salle 122, immeuble M-3, Ottawa

Heure : de 13 h à 16 h

<u>Membres présents</u> : Ian Potter (VP, Génie) – président Gordon Fougere (AECR) Lawrence Mak (IPFPC) Frank Jefferies (DG, SAGI) Cathie Fraser (AECR) Terry Lindstrom (GP, GOCF) Lawrence Charlebois (IPFPC)	<u>Personnes-ressources</u> : David Shane (Groupe de SST) Frederic Dorval (Groupe de SST) Mireille Lycan (Relations de travail)  <u>Invités</u> : Michel Dion (Groupe de SST) Eric Katmarian (SPA) Chantal Vienneau (Groupe de SST)
<u>Membres absents</u> : Duncan Stewart (GP, TSR)	<u>Secrétaire</u> : Margarita Garcia (Groupe de SST)

Deleted: du CNRC

Point à l'ordre du jour	Mesures de suivi	Responsable
<b>1. Adoption de l'ordre du jour</b>  La modification suivante est apportée à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"><li>Le point 3g intitulé <i>Le point sur le système de gestion des produits chimiques</i> a été déplacé au point 3e.</li></ul> Aucune autre modification n'est apportée à l'ordre du jour.	Déplacer le point 3g intitulé <i>Le point sur le système de gestion des produits chimiques</i> au point 3e.	Secrétaire
<b>2. Approbation du compte rendu de la 54<sup>e</sup> réunion</b>  Le compte rendu de la 54 <sup>e</sup> réunion tenue en juin est adopté tel quel.  Les membres passent en revue les mesures de suivi du compte rendu de la 54 <sup>e</sup> réunion. Toutes les mesures ont été prises; un suivi ou des mesures sont encore nécessaires pour seulement celles figurant ci-dessous :  <u>Examen du plan de surveillance administrative du programme de biosécurité</u> F. Jefferies fait part d'une mesure de suivi visant à vérifier qui	Le Groupe de SST fera un suivi auprès de F. Jefferies et	D. Shane

<p>pourrait examiner chaque lieu désigné et en assurer la surveillance concernant les travaux des locataires. D'autres précisions sont nécessaires.</p> <p><u>Examen des modèles des comités locaux de santé et de sécurité au travail (CLSS) et de leur utilisation universelle</u> Le Groupe de SST a rédigé un courriel au nom des coprésidents du CNSST pour transmission éventuelle aux coprésidents des CLSS en vue de l'adoption des nouveaux modèles. Le courriel est rédigé et traduit et sera envoyé aux coprésidents du Comité pour examen et approbation.</p>	<p>transmettra la réponse au CNSST par simple échange de correspondance quant à la surveillance du programme de biosécurité dans chacun des lieux désignés concernant les travaux des locataires.</p> <p>Le Groupe de SST enverra le courriel provisoire aux coprésidents du CNSST, à être transmis aux coprésidents des CLSS en vue de l'adoption des nouveaux modèles.</p>	<p>D. Shane</p>
<p><b>3. Nouveaux points</b></p> <p>a) Nouvelles mesures des IRC ministériels du Groupe de SST</p> <p>D. Shane passe en revue notre mesure actuelle pour évaluer les indicateurs de rendement clés (IRC) du Groupe de SST, soit le nombre de jours de travail perdus en raison d'accidents ou de blessures, et la raison pour laquelle il ne s'agit pas en soi d'une bonne mesure du rendement en matière de sécurité. De plus, D. Shane recommande un plus grand nombre de principaux indicateurs qui seraient d'une valeur réelle pour ce qui est d'évaluer la culture de sécurité au CNRC, et qui seraient axés sur l'engagement des employés, la participation, la collaboration et la visibilité en favorisant une plus grande responsabilité. Les plans d'action <a href="#">pour le leadership</a> en matière de santé et de sécurité (PALS) et les programmes connexes sont conçus pour favoriser les bons comportements. Le Groupe de SST examine les indicateurs, mais en ce moment, les portefeuilles ne sont pas mesurés en fonction de ces indicateurs. Nous faisons aussi des visites sur les lieux à la recherche d'indicateurs de la bonne gestion de la SST, et nous voudrions mesurer comme un ensemble les blessures invalidantes et les blessures avec soins médicaux afin de les suivre à titre de « blessures graves ». L'indicateur relatif aux PALS n'est pas encore entièrement élaboré et les consultations avec les responsables des portefeuilles se</p>	<p>I. Potter et D. Shane en discuteront davantage hors ligne.</p>	<p>D. Shane</p>

poursuivent. Nous sommes en mesure de commencer la mise ensemble des cibles en matière d'indemnisation ainsi que l'établissement des cibles par division, pour que les vice-présidents puissent prendre des décisions quant à la manière dont ils atteindront ces cibles au sein de leurs divisions respectives. Le Groupe de SST a créé de nouvelles mesures et en a fait part à quatre ou cinq directeurs des opérations pour obtenir leurs commentaires.

T. Lindstrom demande des précisions concernant les visites des lieux et en particulier, afin de composer avec les incohérences dans les régions à l'échelle de l'organisation et de déterminer l'incidence possible sur les points de données. D. Shane dit qu'actuellement, le Groupe de SST effectue les visites des lieux. Toutefois, le plan à long terme consiste à engager les responsables des portefeuilles pour qu'ils effectuent les visites de leurs lieux respectifs et établissent quelques points de données là où l'écart est étroit. Inspectez et observez jusqu'à l'atteinte de vos limites de contrôle. L'an dernier, nous avons vu d'importantes améliorations dans la conformité aux normes de sécurité incendie, soit une conformité de plus de 90 % pour ce qui est de comportements acceptables. Le prochain point de concentration sera de se pencher davantage sur des activités à risque, dont l'entreposage de produits chimiques, et d'établir un cadre de responsabilisation pour les comportements à cet égard. D. Shane parle des raisons ou de la justification du plateau que nous observons dans les indicateurs de rendement.

Le Groupe de SST offre des recommandations au Comité de la haute direction (CHD), soit d'étudier d'autres mesures pour compléter celle que nous avons actuellement.

I. Potter dit que la discussion porte sur le plan ministériel, des divisions ou des portefeuilles, et qu'il faut plus de discussions sur ce que la Direction de SST essaie d'accomplir. Par exemple, le CHD a retenu le seul IRC en matière de temps perdu; d'autres mesures sont plus pratiques sur le plan des portefeuilles et voilà ce que les PALS devraient faire valoir – être le moteur du changement – en partenariat avec le Groupe de SST et les portefeuilles. Il faut plus de travail et plus de discussions avant de recommander de nouvelles mesures ministérielles.

Ce qui est prévu, c'est de se pencher sur ce qui est la pratique exemplaire pour évaluer le rendement en SST ainsi que la norme de l'industrie pour calculer le taux d'incidence de blessures en fonction du nombre de jours perdus.

T. Lindstrom suggère que les divisions font déjà un regroupement de bons indicateurs appropriés au portefeuille,

<p>mais qui sont peut-être communs à l'échelle des divisions. De plus, l'analyse du Groupe de SST semble se concentrer davantage actuellement sur la collecte de données plutôt que sur l'analyse de données.</p> <p>I. Potter mentionne que les types de dangers et les causes fondamentales de blessures sont propres aux portefeuilles et par conséquent, les mécanismes pour y répondre sont différents – selon le PALS.</p>		
<p>b) Rapport annuel sur le rendement de la SST de 2016</p> <p>La version révisée du Rapport annuel sur le rendement de la SST a été envoyée aux membres du Comité pour examen le 30 août 2016 par simple échange de correspondance.</p> <p>L. Mak demande des exemplaires du guide de l'utilisateur du projet pilote du Programme de prévention des risques (PPR) ainsi que la matrice d'évaluation des risques mise au point en fonction du projet pilote du PPR pour le portefeuille Génie océanique, côtier et fluvial à St. John's et à Ottawa.</p> <p>La communication du Rapport annuel sur le rendement de la SST est à titre d'information et de référence; le rapport sera traduit et transmis en consultation avec Isabelle Gingras.</p>	<p>Fournir au Comité le guide de l'utilisateur du projet pilote du PPR et de la matrice d'évaluation des risques.</p>	<p>D. Shane</p>
<p>c) Le point sur le Programme de prévention de la violence en milieu de travail</p> <p>F. Dorval fait le point auprès du Comité sur les consultations en cours avec Relations de travail et le Bureau du secrétaire général pour commentaires et révisions. Les commentaires faits antérieurement par les membres du CNSST ont été intégrés à la nouvelle version provisoire.</p> <p>La prochaine version provisoire sera présentée au Comité lors de la réunion le 6 décembre 2016.</p>	<p>La prochaine version du Programme de prévention de la violence en milieu de travail sera présentée au Comité en décembre.</p>	<p>F. Dorval</p>
<p>d) Le point sur le Programme de sécurité des lasers</p> <p>Michel Dion présente au Comité un survol du Programme de sécurité des lasers depuis son lancement et précise la raison du présent examen, soit un examen périodique prévu.</p> <p>Un groupe de travail sur la sécurité des lasers est établi et composé de responsables de la sécurité des lasers du CNRC de tous les portefeuilles. La directive courante ne renvoie qu'à une norme de l'American National Standards Institute (ANSI) et pourtant, il y a au moins cinq autres normes ANSI qui seront pertinentes au travail réalisé au CNRC. L'objectif consiste à</p>	<p>Une première version provisoire du Programme de sécurité des lasers sera présentée au CNSST lors de la réunion le 6 décembre 2016.</p>	<p>M. Dion</p>

<p>faire en sorte que le programme soit plus exhaustif et qu'il traite de tous les types de travail réalisés au moyen de lasers et pertinents au CNRC.</p> <p>Les principaux éléments du programme comprennent les suivants : rôles et responsabilités; formation; mesures de contrôle; équipement de protection individuelle (EPI); Rapport d'enquête de situation comportant des risques (RESCR) et enquête sur les incidents; comité sur la sécurité des lasers; surveillance médicale.</p> <p>Une première version sera présentée au Comité lors de la réunion en décembre.</p> <p>I. Potter recommande la considération d'un changement dans le titre ou la portée du programme en remplacement de l'attention médiatique concernant les personnes de l'extérieur qui dirigent des lasers vers des pilotes en vol. Des mesures de protection seront considérées pour des pilotes à titre de victimes possibles de dommages externes en raison d'activités nuisibles. M. Dion fait référence à une norme ANSI sur l'utilisation sécuritaire de lasers à l'extérieur qui sera pertinente, ainsi qu'à des ressources de la Federal Aviation Administration (FAA) et de Transports Canada qui traitent du sujet.</p>		
<p>e) Le point sur le système de gestion des produits chimiques</p> <p>E. Katmarian fait une brève présentation sur le projet de gestion de l'inventaire des produits chimiques. La solution proposée auparavant avec Agriculture et Agroalimentaire Canada n'est plus une option. La décision a été prise de poursuivre le projet en fonction d'une solution interne fondée sur la plateforme moderne Droopal et sur laquelle MaZone est fondée. Cette solution est moins dispendieuse que la solution proposée à l'origine. Les prochaines étapes comprennent le remaniement du plan de gestion de projet (PGP).</p> <p>F. Jefferies demande s'il s'agit d'un projet autonome ou d'intégration avec les magasins. E. Katmarian répond qu'il y a une interrelation, mais qu'il ne s'agit pas d'une intégration technique avec SAP. Toutefois, la possibilité pourrait être étudiée à l'avenir. Il s'agira d'une base de données sans lien direct à l'approvisionnement et actuellement, le propriétaire fonctionnel est au sein de la Direction des ressources humaines (DRH). Toutefois, il semble y avoir consensus sur un vice-président de recherche comme directeur et sur un rôle plus important pour les Services administratifs et gestion de l'immobilier (SAGI) ou une représentation au sein du comité directeur. F. Jefferies souligne l'écart que représente le</p>		E. Katmarian

<p>manque de gouvernance en place pour obliger les utilisateurs à utiliser le système.</p> <p>G. Fougere préfère voir que les activités à cet égard soient dirigées par un responsable de la recherche et que F. Jefferies et les SAGI y participent à un niveau supérieur à titre de co-commanditaire.</p> <p>I. Potter répète qu'il s'agit d'un projet conjoint du Groupe de SST et des SAGI. Pour ce qui est d'agir comme commanditaire, le vice-président de la DRH convient parfaitement, mais la mise en œuvre exigera la participation de tous les vice-présidents. Il s'agit toujours d'un programme conjoint d'approvisionnement entre le Groupe de SST et les SAGI.</p> <p>I. Potter dit préférer voir F. Jefferies engagé à un niveau supérieur.</p> <p>F. Jefferies est d'accord que l'approvisionnement fait partie du groupe de travail élargi et dit que la composante de la sécurité le préoccupe davantage, puisque les SAGI ont un rôle dans les activités de nettoyage. Toutefois, il a confiance que le Groupe de SST engagera les SAGI au besoin.</p> <p>I. Potter suggère la consultation des intervenants lors de chaque jalon relativement au mandat pour le comité directeur.</p> <p>E. Katmarian est d'accord et propose également qu'ils préparent un document de conception pour examen.</p>		
<p>f) Norme sur les appareils de manutention motorisés</p> <p>Il s'agit d'un instrument de politique ayant évolué d'une demande formulée par les SAGI et F. Jefferies. F. Dorval présente la première version provisoire. F. Jefferies suggère la formation d'un groupe de travail composé de membres des SAGI, de Génie océanique, côtier et fluvial (GOCF), d'Aérospatiale (AÉRO) et des Services de conception et de fabrication (SCF) comme prochaine étape, afin de cibler précisément les rôles et les responsabilités en ce qui concerne les appareils puisque les SAGI n'en sont pas les propriétaires.</p> <p>L. Mak fait un commentaire concernant les exigences de formation à la section 5 : une évaluation des compétences tous les 18 mois ainsi que l'inspection et l'entretien sont à écrire directement dans la section portant sur les rôles et les responsabilités. Des dossiers sont à conserver sur la formation ainsi que sur l'inspection et l'entretien.</p> <p>T. Lindstrom a des préoccupations concernant la définition des « appareils de manutention motorisés » et se demande si les chariots élévateurs à fourche, les chariots manuels motorisés ou les transpalettes à main sont inclus dans cette définition.</p>	<p>Modifier la norme pour inclure les appareils motorisés et manuels : une norme sur la manutention des matériels. Consulter Derek Rintoul.</p> <p>Élargir la section sur les rôles et les responsabilités pour inclure des exigences en matière de formation ainsi que des calendriers et des dossiers d'inspection et d'entretien.</p> <p>Modifier le nom de</p>	<p>F. Dorval</p>

<p>I. Potter demande si les équipements hydrauliques manuels sont inclus dans cette norme. La possibilité d'élargir la portée de la norme est suggérée, soit une « norme sur la manutention des matériaux », qui comprendrait des appareils motorisés, manuels et hydrauliques ou manuels.</p>	<p>l'instrument : Norme sur les équipements de manutention des matériaux.</p>	
<p>g) Norme sur la signalisation des dangers</p> <p>F. Dorval propose de reporter la mise à jour de cette norme pour qu'elle coïncide avec la mise en œuvre à l'échelle du CNRC du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 et des mises à jour connexes, ainsi que des révisions au PPR en décembre afin d'éviter la confusion et assurer une transition sans heurt. Le Comité est d'accord.</p> <p>T. Lindstrom est d'accord que la réception serait meilleure comme annexe aux mises à jour du SIMDUT 2015.</p>	<p>Mettre à jour la norme comme annexe au SIMDUT en décembre 2016.</p>	<p>F. Dorval</p>
<p><b>4. Suivi de la réunion précédente</b></p> <p>a) Le point sur l'état d'avancement du projet d'apprentissage électronique du Groupe de SST</p> <p>Le contrat a été signé le 29 juin 2016. Un examen du produit est en cours pour apprendre toutes les nouvelles fonctions et capacités et se préparer en vue de la formation. Les prochaines étapes comprennent la conception, l'élaboration du produit, la mise à l'essai du système et ensuite, le lancement initial. Des rapports au groupe chargé du projet d'investissement feront partie de la conclusion du projet.</p> <p>L'équipe du projet a commencé l'examen des cours en août et l'examen se poursuit avant l'adaptation des cours individuels.</p> <p>Les superviseurs et les gestionnaires peuvent extraire des rapports précis, et la capacité d'extraction de rapports peut être automatisée à des intervalles réguliers.</p> <p>Avant le lancement du produit en ligne, il y aura une séance de formation de trois jours en septembre pour les membres de l'équipe du projet.</p> <p>La date du lancement est prévue au plus tôt pour avant la suspension des activités en décembre. Les membres de l'équipe ont soumis une analyse de rentabilisation au groupe d'apprentissage et de perfectionnement, et ils établissent les éléments à saisir pour les profils des employés et leurs besoins en formation.</p>		<p>G. Fougere</p>
<p>b) Examen du rapport sur l'état d'avancement des directives du Groupe de SST (document sur les priorités du CNSST) :</p>		

<p>F. Dorval présente une version mise à jour du document sur les priorités du CNSST qui comprend de nouveaux jalons précisant les étapes nouvelles, mises à jour et d'approbation des instruments de politique. Les titres ont changé pour tenir compte de la nouvelle nomenclature des instruments. Les dates seront mises à jour dans un avenir proche.</p> <p>I. Potter souligne que certaines dates sont inexactes, notamment que la présentation au CHD du Programme sur la sécurité routière est prévue pour mai. Cependant, il n'a pas encore été présenté au CHD. Il demande au Groupe de SST d'en faire le point et notamment, d'inclure l'ancienne échéance ainsi que la nouvelle échéance. De plus, il faudrait ajouter des commentaires sur la raison pour laquelle ces échéances n'ont pas été respectées.</p>	<p>Mettre à jour le document sur les priorités du CNSST pour tenir compte des nouvelles dates et échéances. Ajouter une colonne pour des commentaires afin d'expliquer la raison pour laquelle des échéances n'ont pas été respectées ou ont été reportées.</p>	<p>F. Dorval</p>
<p>c) Rapport mensuel du CHD (juin) :</p> <p>Selon le rapport datant de la fin mai 2016, les totaux cumulatifs pour les blessures invalidantes sont inchangés ou à la hausse. Il n'y a aucun progrès réel pour ce qui est des trois blessures les plus courantes. Le Groupe de SST a prévu un groupe pour faire l'examen des tendances à cet égard et formuler de nouvelles recommandations concrètes à l'intention des portefeuilles pour composer avec certains des problèmes, par exemple les traumatismes crâniens et les blessures découlant de la manutention manuelle des matériaux.</p> <p>En ce qui concerne les traumatismes crâniens : Le Groupe de SST communiquera avec les membres du CLSS pour qu'ils travaillent avec les responsables des portefeuilles afin de participer à la détermination des secteurs à risque élevé. Une autre approche comprend l'application rigoureuse de règles et de règlements concernant l'évaluation des risques et de la stipulation subséquente du port d'un casque protecteur sans exception en situation de risque. D. Shane demande les conseils du CNSST concernant l'approche à suivre.</p> <p>T. Lindstrom précise que l'application n'est pas forcément en fonction du site, mais plutôt sur le portefeuille et la mise en application des règles par la direction concernant le port d'EPI là où il y a un risque de traumatisme crânien.</p> <p>C. Vienneau mentionne que les statistiques sur les traumatismes crâniens comprennent les blessures physiques à la tête ainsi que les maux de tête et le vertige en raison d'une pauvre qualité de l'air.</p> <p>I. Potter est de l'opinion que les travailleurs dans des secteurs où le port d'un casque protecteur est obligatoire doivent le porter. La formation axée sur la sensibilisation peut comprendre le fait qu'un casque protecteur ajoute environ 2 po</p>		<p>D. Shane</p>



<p>à la taille et qu'ainsi, il faut faire attention de ne pas se cogner et de le faire tomber de la tête.</p> <p>D. Shane suggère que le Groupe de SST produise un document d'une page décrivant les conditions dans lesquelles la protection de la tête est obligatoire et que le document soit communiqué directement à la direction des portefeuilles ou au CLSS. Il pourrait s'agir d'une campagne ciblée dans les secteurs où les traumatismes crâniens sont à la hausse et l'engagement des employés est à inclure.</p> <p>I. Potter recommande que le document soit un addenda à la norme sur l'EPI par rapport à un document autonome.</p>		
<p>d) Démonstration du RESCR électronique :</p> <p>C. Vienneau fait la démonstration du RESCR électronique dans la zone verte pour les membres du Comité et la meilleure façon d'y accéder. Il n'y a pas de lien direct de la page d'accueil de la zone verte. Il se trouve dans la section « Tâches en ligne » ainsi que dans les « Outils et ressources ».</p> <p>À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, le Groupe de SST n'acceptera plus les RESCR en format PDF ou papier.</p> <p>La violence en milieu de travail et les accidents de véhicules motorisés sont ajoutés comme catégories tout comme le Processus de règlement interne des plaintes (PRIP) afin de saisir les données sur le nombre de plaintes en matière de SST.</p> <p>Il faut préciser et faire valoir la note explicative concernant le PRIP et la production de RESCR électroniques selon laquelle seul le superviseur peut utiliser le formulaire de RESCR électronique pour la tenue de dossiers. Cela étant dit, au cours du PRIP, l'une ou l'autre des parties (employé ou superviseur) peut acheminer une plainte en matière de SST au CLSS.</p> <p>Il faudrait une clé à zones multiples pour télécharger des photos du réseau noir au réseau vert.</p> <p>L. Mak demande que le Groupe de SST modifie le terme « spécialiste des plaintes » pour préciser que la plainte serait acheminée à C. Vienneau à titre de chef de projet des RESCR électroniques.</p> <p>G. Fougère dit que le CLSS du M-60 cessera ses activités à compter du lundi 19 septembre 2016 et que le principal locataire ne sera plus les Services du savoir, de l'information et des technologies (SSIT). Ainsi, il faut mettre à jour les renseignements aux fins de distribution dans le RESCR</p>	<p>Examiner et réviser la section du PRIP ou les descriptions dans les RESCR électroniques pour préciser que le superviseur doit remplir le formulaire, mais que l'employé ou le superviseur peut acheminer la plainte au CLSS au cours du processus.</p> <p>Préciser le terme « spécialiste en réclamation » pour s'assurer que tous les utilisateurs savent de qui il s'agit.</p> <p>Mettre à jour les renseignements aux fins de distribution des RESCR électroniques pour tenir compte de l'arrêt des activités du CLSS du M-60.</p>	<p>C. Vienneau</p>

<p>électronique.</p> <p>La liste de distribution ne compte que les directeurs des opérations, à l'exclusion des directeurs de la recherche. L. Mak souligne la lacune.</p>		
<p>e) Table ronde :</p> <p>I. Potter demande s'il y a des questions ou des commentaires au sujet du Programme sur la sécurité routière nouvellement révisé et si le sujet devrait revenir pour discussion par le Comité. M. Lycan demande que le sujet revienne pour examen.</p>	<p>Discuter de la sécurité routière lors de la prochaine réunion.</p>	<p>F. Dorval</p>
<p><b>5. Prochaine réunion :</b></p> <p>La prochaine réunion aura lieu le 6 décembre 2016. L. Mak en sera le président.</p>		